

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

**ARRETE DU MAIRE N° 2011/171
en date du 13 décembre 2011**

**ARRETE INSTAURANT DES PANNEAUX "STOP"
CARREFOUR
RUE DES CORNILLONS – RUE DE CHAMPCOURT
RUE DES CORNILLONS – RUE DES PEUPLIERS**

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité au carrefour rue des Cornillons / rue de Champcourt et le carrefour rue des Cornillons / rue des Peupliers,

ARRETE

Article 1^{er} : Le carrefour rue des Cornillons et rue de Champcourt est modifié comme suit :

Voies arrêtées : rue de Champcourt et rue des Cornillons
Voie protégée : rue des Cornillons (partie mitoyenne avec commune de Cusset)

Plan ci-joint

Article 2 : Le carrefour rue des Cornillons et rue des Peupliers est modifié comme suit :

Voie arrêtée : rue des Cornillons
Voie protégée : rue des Peupliers

Plan ci-joint

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de Vichy, Monsieur le Garde-Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 13 décembre 2011
Le Maire,

Jean-Claude TULOUP